

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCE & LITTÉRAIRE

Imprimé et publié tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No. 197.

NOUVELLE ORLÉANS, MARDI, 13 JUILLET 1850.

Vol. III

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'un dollar par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches à la Vierge.
De 1830—Deuxième tirage assisté par le Bureau, Samedi 24 Juillet.
PROSPECTUS:—

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 5,000	5,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,400	1,400
1 " " 1,200	1,200
1 " " 1,000	1,000
1 " " 500	500
6 " " 300	1,800
6 " " 200	1,200
156 " " 50	7,800
155 " " 50	4,680
624 " " 8	4,992
7830 " " 4	31,200

8,780 Lots
15,600 Billets blancs.
Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre tirages avec cinq numéros tirés sur 30, 936 avec deux et 7,512 avec un seul numéro. Les billets représentant le nombre 15,600, n'auront aucun gain, et seront par conséquent des billets blancs.

Le tirage des prix, les 30 numéros de 15,600, inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils seront tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 1 et 2	1,400
1, 2 et 1	1,200
3, 2 et 1	1,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à \$500.

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à \$300.

Les 4 autres billets qui auront deux des numéros sortis, savoir: le 3e et le 4e, auront droit à \$50.

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e, auront droit à \$30.

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit à \$10.

Les 7,512 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit à \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir tout à la fois un autre prix que celui qui lui sera obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, sont exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. BAYON, rue de Chartres, N° 18.

Entier \$ 4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. B. BAYON—Directeur

AVIS—La société ci-dessus a eu la raison JEFFRIES & NUTTE, carrosse, a été dissoute le jour courant, d'un mutuel accord. Tous ceux qui doivent à ladite société, voudront bien payer entre les mains de Robt E. Nutte, South Fifth street, No. 197, à Philadelphie, et celles qui ont des réclamations pour ou s'adresser à la même personne, dûment autorisée à liquider les affaires de cette société.
GEORGE JEFFRIES,
ROBT E. NUTTE.

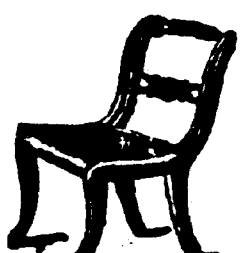
Philadelphie, 24 Mai 1850.

GEORGE JEFFRIES, ci-devant de la société Jeffries & Nutte, Carrosse, a été dissoute le jour courant, d'un mutuel accord. Tous ceux qui doivent à ladite société, voudront bien payer entre les mains de Robt E. Nutte, South Fifth street, No. 197, à Philadelphie, et celles qui ont des réclamations pour ou s'adresser à la même personne, dûment autorisée à liquider les affaires de cette société.
GEORGE JEFFRIES,
ROBT E. NUTTE.

Philadelphie, 24 Mai 1850. 1er. Juillet

AVIS,
J'ai l'honneur de prévenir les personnes qui auront du linge à marquer qu'à dater de ce jour je n'en chargerai de nouveau; soit chez moi ou dans les maisons particulières, à raison d'une pistre par douzaine par les marques simples. Celles qui il y aurait des allégories le prix en sera fixé d'après le travail. A RENOUËL.
Rue St. Louis, No. 179.

N. B. Les personnes qui, ayant moins de trois douzaines de linge me ferait appeler chez elles payant comme pour trois douzaines.
29 Juin.



LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Divine au No. 90 rue Thoupitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timement de Chaises et Matelassés, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à l'ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises et tables, et les plus nouvelles, et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.
5 Juillet—5 m
W. C. QUIRK.

AU PUBLIC.
Le soussigné devant s'absenter de la ville pour quelques mois, annonce à ceux qui peuvent y être intéressés, que tous les renseignements que l'on pourrait désirer en sa qualité de député marshal, seront donnés au bureau de Daunoy Esq marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'au bureau de l'hon. B. Beauregard l'un des juges associés de la Cour de Cité. Toutes les personnes qui auraient des réclamations contre lui, soit comme homme privé, soit comme homme public sont priées de s'adresser à lui sans délai, et celles qui lui doivent sont également invitées à se présenter chez lui dans les dix jours qui suivront la présente publication pour régler leurs comptes. Passé ce délai, tous les comptes non réglés seront remis entre les mains de Mr. A. Mace, chargé d'en recouvrer le montant.
LEWIS C. HURCHINSON,
Député Marshal.

UNE Dame Française pouvant engager tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où elle pourrait, de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.
S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse
19 Avril.—3 ps. 07

Avis aux Dames.
Les Dames sont respectueusement informées qu'à partir de ce jour, on leur servira des GLACES ET SOUBETS, dans le local attaché à l'établissement des sous-signes, lequel a été préparé de manière à recevoir convenablement. Mr. Serreaux a également tenu sous ce rapport, et ne négligera rien pour satisfaire tous les goûts en variant ses glaces, et s'efforcera de mériter l'encouragement des Dames et Messieurs qui honoreront de leur présence cet établissement.
MERLE & GIRAudeau

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:
40 Bouteilles jaunes pour moustiquaire;
40 Do. Couffis de coton;
40 Do. Laine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Henness;
20 Do. Laines assorties;
4 Bouteilles Fil à Seing, pour emballage;
400 Bouteilles Vin rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisnes " " " " " "
500 Do. Blanc " " " " " "
200 Bouteilles Vin Blanc, Sauterne et Graves;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisnes Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sarlines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisnes Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc
2 mars.

MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.
Rue Du Maine, No. 4, près du Marché.
JOHN LONGMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicerie, de vins, de liqueurs spiritueuses d'une de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.
N. B. Il satisfait promptement, par ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.
11 mai—1 m.

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison de BIAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.
J. BRAUD,
D. St. VILME.

Le soussigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.
12 Juin—
D. St. VILME.

PARTIS marrons de la demeure du Dr Fortineau, située paroisse St. Charles (rive gauche du fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant,
Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays parlant anglais et français, ayant une cicatrice au-dessus de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.
Le mulâtre RENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et relevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.
Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les conduira à la zoologie, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.
9 Juin—5

AVIS—Mr. B. MONTREUIL ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry Court, Missouri, les parents qui doivent pour la pension et les comptes des enfants qui sont dans le dit collège, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui désiraient avoir des renseignements sur cet établissement, de s'adresser également à lui.
Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur chargé d'affaires à la Nlle-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.
21 Juin—5 ps.

AVIS—AUGUSTIN JENNEAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désiraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulation et cuire les fonds de citerne, même avant que leur temps soit fini; il acquiesce non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinage propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes sucrières soient avariées, (telles que celles qui s'employaient chez Mr. Bienville et autres, l'année que les oranges furent gelées.)
Le sieur JENNEAU désire trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer, elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citerne, &c. ainsi que de la vente.
30 Juin—21 ps.

COUR DE DISTRICT—P. B. Laralde et autres, vs. Pierre Derbigny.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à me adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Orléans, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après-midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, par 114 pieds de profondeur, de la rue de la Levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi qu'en dit procès-verbal.
G. W. MORGAN,
Shérif.

PANACÉE DE SWAIM.
Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.
Cette Panacée a acquis une vaine célébrité dans presque toutes les parties du monde, tant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'altération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les engorgements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage immodéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était un remède et à l'origine, un préservatif précieux pour les personnes faibles ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intestinales dont les caractères annoncent que les poumons sont atteints, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations dérivées par ces personnes:
CERTIFICATS.

De Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pensylvanie, où il a été professeur de clinique à l'Alma House, à l'Infermerie, &c. &c.
J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je désire point reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.
17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

De Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital de Fort, &c. &c.
J'ai employé cette Panacée dans un grand nombre de cas de virus syphilitiques, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques, et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.
New-York, 1er Mai 1824.
VALENTIN MOTT, M. D.

De Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pensylvanie, pendant quarante-cinq ans.
Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégo maine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.
Philadelphie, (rue Locust) 1824.
THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.
Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avant dans les bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots: "Swaim's Panacée—Phila.", fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.
Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.
C. MORGAN & BROTHERS.
Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—5 m

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.
On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillottes rafraichissantes et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner et sortir du bain, en prenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.
4 mai—30 f.

FROMAGE DE GOSHEN.
EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERTARD TURPIN.
28 mai.
Rue Royale No. 115.

D. St. VILME.
Rue St. Pierre, numéro 127.
(Entre Dauphine et Bourbon)
TIENT constamment de la BIÈRE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucades, barils et bouteilles; ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses.
13 avril—

AVIS—Mr. B. MONTREUIL ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry Court, Missouri, les parents qui doivent pour la pension et les comptes des enfants qui sont dans le dit collège, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui désiraient avoir des renseignements sur cet établissement, de s'adresser également à lui.
Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur chargé d'affaires à la Nlle-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.
21 Juin—5 ps.

AVIS—AUGUSTIN JENNEAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désiraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulation et cuire les fonds de citerne, même avant que leur temps soit fini; il acquiesce non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinage propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes sucrières soient avariées, (telles que celles qui s'employaient chez Mr. Bienville et autres, l'année que les oranges furent gelées.)
Le sieur JENNEAU désire trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer, elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citerne, &c. ainsi que de la vente.
30 Juin—21 ps.

AVIS—AUGUSTIN JENNEAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désiraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulation et cuire les fonds de citerne, même avant que leur temps soit fini; il acquiesce non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinage propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes sucrières soient avariées, (telles que celles qui s'employaient chez Mr. Bienville et autres, l'année que les oranges furent gelées.)
Le sieur JENNEAU désire trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer, elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citerne, &c. ainsi que de la vente.
30 Juin—21 ps.

AVIS—AUGUSTIN JENNEAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désiraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulation et cuire les fonds de citerne, même avant que leur temps soit fini; il acquiesce non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinage propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes sucrières soient avariées, (telles que celles qui s'employaient chez Mr. Bienville et autres, l'année que les oranges furent gelées.)
Le sieur JENNEAU désire trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer, elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citerne, &c. ainsi que de la vente.
30 Juin—21 ps.

VENTES PAR LE MARSHAL.
Hôtel contre Desfilé.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposera en vente, le lundi 19 du courant, à 5 heures de l'après-midi, au Principale
2 Tables à cartes, un grand Miroir, un assortiment de Chaises, ainsi que dans l'affaire ci-dessus.
9 juillet
L. DAUNOY,
Marshal.

R. Davidson contre Jacques Guimou.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bernades, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposera en vente publique, le lundi 19 du courant, à midi, à la Bourse d'Hevelin, au coin des rues de Chartres et St. Louis.
Une nègresse nommée MARIE, ainsi que dans l'affaire ci-dessus.
9 Juillet.
L. DAUNOY,
Marshal.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.
40 tierçons vinaigre blanc 1ère qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs supérieures,
D'importations antérieures.
200 lques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
76 barils do. blancs, 5me prime,
600 caisses vin rouge et blanc.
25 ballons de ligues assorties,
20 do. brins jaunes pour mastiquer,
3 do. coutils et cotons,
10 do. fil de remes,
15 malles eau de cologne,
4 ballons écritures et liège,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.
2 Juin—07

Drogues et Médecines
EN
Gros et en Détail.
Les soussignés informant le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de Médecines et de MÉDEBINS fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
F. C. BOURCIER & Co.
Rue de Thoupitoulas, No. 72.

M. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes sortes et de différentes espèces, pour les labratoires, les tentes à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-apprivoiser avec le plus grand soin et le plus grand promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 28 mai

Chaussures du Nord.
Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de lère, qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.
2 Juin
J. G. ARRAIZA & Co.

G. W. DETMERING,
Médecin-Vétérinaire.
Annonce respectueusement au public qu'il a établi son bureau sur la propriété de l'hon. G. Prévot, encoignure des rues Bourbon et St. Philippe, où on pourra le trouver à toute heure du jour. Il se charge de guérir les chevaux à des prix modérés. Ayant exercé son état depuis le premier Mai à l'écurie de Mr. Nagel, il pourra fournir de bonnes recommandations de plusieurs honorables citoyens de cette ville, pour lesquels il a guéri des chevaux. En même temps, il se charge de vendre, d'acheter et de dresser des chevaux. 30 Juin—07

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le Dr. LALPHEN a transporté sa demeure du No. 23 de la rue St. Louis, au No. 63 de même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis de la rue de l'Épave.
3 Juin—07

HUNDRED THOUSAND Havana
Segars, received by the Chariot and for sale at the Hotel des Étrangers, in Boxes, quarter boxes &c.
Ap 27—5 RACHE CONSTANTE

H. PARIZOT, Luthier et Facteur de Forte-piano rue d'Orléans, No. 63.
Continue comme par le passé, à se livrer de tous les papiers de réparation d'instrument de musique. Il accorde aussi le piano soit par abonnement, soit à tant par fois. Il se transportera également chez ses habitations, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire.
12 Juin—15

NOTARIAT.
Le soussigné commissaire Notaire Public en remplacement de feu Mr. Felix Fédéclaux, a l'honneur d'informer le public qu'il tient son étude rue Royale No. 170, maison de Mr. Grymes, vis-à-vis Mr. Cavellier.
Le zèle, les soins et l'activité que le soussigné apporte constamment dans l'exercice de ses fonctions, l'expérience qu'il a acquise dans l'étude de Mr. Philippe Fédéclaux, et surtout l'étude de ses consignes qu'il aura de son père, en entrant dans cette carrière, assurent qu'il sera toujours prêt à servir ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance, qu'il fera tout en son pouvoir pour s'en rendre digne.
A trois heures et en tout temps le soussigné sera toujours à la disposition du public. Son étude et le cabinet de son père sont dans le même local.
90 Juin—3
J. H. COVILLE.